

Arrêté du 30 juin 2025
portant nomination dans l'emploi de directeur à la Caisse des dépôts et consignations

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le code monétaire et financier et notamment ses articles R.518-1 à R.518-12-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'État ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Monsieur Antoine SAINTOYANT, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, est nommé dans l'emploi de directeur à la Caisse des dépôts et consignations à compter du 1^{er} juillet 2025, dans les fonctions de directeur général adjoint, directeur de la Banque des Territoires.

Article 2

Monsieur Antoine SAINTOYANT est classé, à compter du 1^{er} juillet 2025, en référence au 2^{ème} grade du corps des administrateurs de l'État, à l'échelon 16 (IB 1662 – IM 1293), avec une ancienneté conservée de 2 mois, et perçoit le traitement afférent à cet emploi.

Article 3

L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le *site internet* de l'établissement public.

Fait le 30 juin 2025.

Par délégation de signature du Directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,
La Directrice des ressources humaines
du Groupe et de l'Établissement public,

Aurélië ROBINEAU-ISRAËL